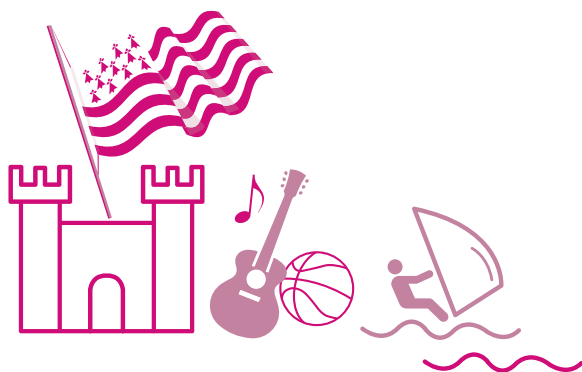


VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Les politiques favorisant le rayonnement et l'attractivité comptent aujourd'hui parmi les principaux leviers identifiés pour favoriser et maîtriser le développement d'un territoire. Dans un monde ouvert et concurrentiel, l'image et la réputation sont des atouts qu'il convient de savoir entretenir et manier. Ici, pour attirer les professionnels, les résidents, les visiteurs, les compétences et les investissements convoités. Là, pour aider les acteurs du territoire à rencontrer le succès hors de leurs bases. Le marketing territorial déploie partout ses techniques pour répondre à ces enjeux. En 2019, des actions faisant suite à l'opération « Passez à l'Ouest » seront engagées pour accompagner les acteurs qui souhaitent s'appuyer sur les atouts du territoire et son image pour renforcer leurs démarches. Dans de nombreux secteurs et dans la plupart des bassins de vie bretons, des employeurs peinent par exemple aujourd'hui à recruter localement. Les compétences requises ne sont pas toujours présentes, il faut parfois convaincre des personnes ne vivant pas en Bretagne de venir s'y installer, alors que d'autres régions cherchent également à les y inciter. La Région et ses partenaires accompagneront leurs efforts, tout comme elle poursuivra en appui sur le Comité régional du Tourisme son travail de valorisation en France et à l'international des arguments touristiques exceptionnels du territoire.

On associe moins spontanément l'attractivité et le rayonnement à la cohésion sociale et à la solidarité. Pourtant, dans un monde globalisé, qui individualise souvent et parfois désoriente, la fierté d'appartenance à un territoire, le plaisir de mettre en partage ses valeurs, ses singularités, ses réussites sont autant de chances de recréer du lien, du « commun ». Les politiques en faveur de la culture, du tourisme, du sport ou des patrimoines rencontrent leurs propres problématiques d'attractivité. Elles contribuent aussi largement au rayonnement du territoire. Elles mettent surtout en partage ce qui chaque jour, fait la Bretagne, ce qui construit une capacité à vivre ensemble, à projeter collectivement nos réponses aux défis contemporains. Ces questions sont une priorité de la Breizh COP.

→ Lutter contre le risque de la « fracture culturelle »

La dimension culturelle des fractures qui traversent la société française contemporaine ne doit pas être sous-estimée. Le sentiment que de nombreuses propositions artistiques et culturelles portées par des institutions de toute nature ne s'adressent pas à eux renforce chez nombre de nos concitoyens l'idée du « ce n'est pas pour moi ! ». Là où la culture devrait contribuer à renforcer le socle démocratique, là où l'art devrait être le creuset de l'émancipation, trop de murs invisibles ont été érigés, trop d'« entre-soi » se sont constitués...

Ces obstacles à l'accès et à la participation à la vie culturelle de tout un chacun sont une préoccupation très partagée chez les acteurs culturels de Bretagne. Beaucoup, partout sur le territoire, expérimentent, innovent pour tenter de les lever. Ils observent d'autant plus attentivement les projets, nombreux en Bretagne, qui ont su faire autrement ; qui agissent avec les personnes et non pour des publics ; qui se soucient de la communauté et non seulement du nombre d'entrées ; qui incluent la diversité des parcours de vie et encouragent la participation de tous ; qui (re)vitalisent les territoires et redonnent confiance et dignité à leurs habitants ; qui accessoirement créent de l'emploi et de l'attractivité.

De Mellionec à Redon, de Guisseny à Séné, des Transmusicales à Rennes au festival de Douarnenez, en matière de cinéma comme d'art contemporain, des projets innovants et singuliers, impliquant élus et habitants, construisent la matrice d'un rapport renouvelé à l'art et à la culture.

Plus que jamais, il nous faut créer les conditions pour que de tels projets ne soient plus des exceptions. Il faut l'affirmer politiquement. Il faut l'accompagner concrètement. C'est avec ce souci d'une démarche inclusive et forte de moyens consolidés que la Région poursuivra en 2019 le dialogue avec les opérateurs culturels, avec les artistes, avec nos partenaires institutionnels au sein du Conseil des collectivités pour la culture.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre 5
Programme 601 6
Programme 602 8
Programme 603 10
Programme 604 12
Programme 605 14
Programme 606 16
Programme 607 18
Programme 608 20
Répartition des AP et AE par actions 22

C'est une exigence essentielle qui s'inscrit pleinement dans la philosophie de la Breizh COP et qui doit contribuer à faire de la Bretagne un laboratoire permanent en la matière.

→ Développement du sport

Depuis 2015, la politique sportive régionale vise le développement de la pratique de toutes les bretonnes et bretons et de l'excellence afin de contribuer au rayonnement de la Bretagne grâce aux résultats de nos sportifs et à l'organisation de compétitions à forte notoriété. Les acteurs du sport en Bretagne connaissent l'engagement de la Région qui répond à leurs attentes. En 2019, la Région prolongera son ambition en collaboration avec les différents acteurs des territoires, poursuivra sa méthode de concertation avec les partenaires pour définir un plan sportif breton et son financement notamment dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport en France qui se concrétisera au 1er mars 2019 par la création d'une Agence Nationale du Sport. Dans les 13 régions françaises, deux instances garantiront ce nouvel équilibre national. La première - le Parlement du Sport - établira les priorités sur lesquelles devront s'accorder les collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, le mouvement sportif et le monde économique pour permettre un développement équilibré du sport en Bretagne. La seconde - la Conférence des Financeurs - sera exclusivement dédiée au financement des axes retenus par la première instance, chaque membre fléchant ses crédits sur les axes qu'il souhaite soutenir.

L'année 2019 sera aussi consacrée à la mise en œuvre du pré programme du projet « Liv-Lab Breizh Digital Sport ».

→ International

Dans le cadre du rayonnement et de l'attractivité de la Bretagne, la Région poursuit en 2019 ses actions en faveur de l'ouverture au monde à travers son lien avec l'Union Européenne d'une part mais aussi le développement d'actions concrètes de partenariat avec des régions hors Europe.

L'année sera tout particulièrement marquée par les incertitudes concernant le Brexit et ses conséquences, mais aussi sur l'avenir du budget et des politiques européennes post 2020 qui ne devraient être arrêtées qu'après les élections du Parlement Européen au printemps.

Dans ce climat de tension et d'incertitudes, la Région poursuivra ses actions de coopération avec ses partenaires en Europe et dans le reste du monde (Japon, Chine, Australie, Burkina-Faso...).

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Faire de ses avantages des facteurs de développement durable est le dénominateur commun des politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes.

La Bretagne possède, en effet, de nombreux atouts, au premier titre desquels s'identifie une attractivité touristique forte et des patrimoines remarquables et variés (monuments historiques, héritages maritimes matériels et immatériels, biens archéologiques, canaux et voies d'eaux intérieures...). Il s'agit pour la Région de s'engager en faveur d'un modèle socio-économique breton performant et responsable en reconnaissant la valeur de son capital culturel et touristique, matériel et immatériel.

Pour ce faire, 3 stratégies ont été adoptées en 2018 :

- En matière de tourisme, afin de passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée,
- En matière de patrimoine, afin de forger un regard commun sur nos héritages pour construire la société de demain,
- En matière de voies navigables afin de les développer et de les valoriser de façon optimale.

Ce positionnement ambitieux et volontariste vise à stimuler les potentiels de ces secteurs en ayant à cœur de rester fidèle à une notion de développement équilibré et harmonieux.

Ce dernier se conçoit dans la ligne du projet d'avenir qu'est la démarche de Breizh COP. Il s'agit d'assurer l'affirmation d'un fait régional fort, avec le souci constant d'associer et de coordonner les différentes parties prenantes des thématiques concernées, de placer le visiteur, l'habitant, l'utilisateur public ou privé au cœur des projets.

L'innovation induite par cette approche ouvre de nouvelles perspectives, et permet ainsi de penser de façon dynamique l'usage et la valorisation des patrimoines culturels ; de concevoir la politique touristique de telle sorte qu'elle recherche à la fois à optimiser sa contribution économique, et à structurer et aménager le territoire en harmonie et cohérence avec les besoins des habitants ; de faire des stratégies de développement touristique élaborées par les 10 destinations touristiques, les briques du socle de la stratégie régionale ...

Cette trajectoire contribue au développement de la visibilité de la Bretagne en Europe et dans le Monde et à la satisfaction du besoin d'adaptation des dispositifs régionaux aux projets à forts potentiels pour la Bretagne (projets expérimentaux du tourisme, thématiques et projets partenariaux du patrimoine...)

Le développement recherché par ces actions repose sur la participation des citoyens au travers de dispositifs de construction du regard collectif (Inventaire participatifs, Ateliers du tourisme, etc.), d'engagement commun (mécénat populaire Skoaz ouzh skoaz, chantiers jeunes de restauration du patrimoine, Prix de l'engagement associatif, « Opération Cordelière » ...), mais également des acteurs publics, para-publics ou privés aux différents temps ou instances de création de la stratégie bretonne (avec les E.P.C.I grâce aux Contrats de canaux, avec les acteurs des secteurs concernés grâce aux dispositifs thématiques en matière de tourisme, avec les Départements et les E.P.C.I en matière de stratégie intégrée des destinations et d'Ingénierie touristique, avec les Universités en matière d'Inventaire etc...)

Des outils organisationnels, juridiques ou techniques seront créés ou exploités afin de servir ces objectifs. Il en sera ainsi d'un portail du patrimoine culturel, des Rencontres du tourisme, du conventionnement en matière de tourisme, des Feuilles de route nautisme, plaisance et croisière ou encore en faveur des sites d'exceptions, du projet européen « Capiten » - Cluster Atlantique pour l'Innovation technologique et économique du Nautisme - , d'E-Breizh connexion, des appels à projets « Neptune » – Nouvelle Exploration Patrimonial triennale des Univers Nautiques Engloutis - ou encore en matière de Mégalithes ou d'Inventaire (appels à projets Iconographie, patrimoine portuaire...) entre tant d'autres.

Il s'agit de positionner résolument la Bretagne comme un laboratoire d'innovation d'un tourisme durable solidement ancré sur son identité et son patrimoine.

→ Citoyenneté

Les impacts des réformes territoriales, notamment de la loi NOTRe ont donné naissance à une « nouvelle Région », confortée dans ses responsabilités stratégiques et renforcée dans ses compétences de production de services publics ; une « nouvelle Région » plus proche, plus partenariale, plus lisible et efficace dans son action.

C'est dans ce contexte que la refonte du portail régional bretagne.bzh et l'élaboration de la stratégie digitale de la Région sont conduites. Le nouveau bretagne.bzh sera le point d'accès à tous les services issus de la transformation numérique de la collectivité. Il proposera de très nombreux nouveaux services en ligne, dans tous les domaines d'activité de la Région ; ses contenus éditoriaux seront également repositionnés pour satisfaire au mieux les attentes des citoyen-ne-s et des usager-ères de nos services publics de sorte que bretagne.bzh se positionne désormais comme l'interface numérique, simple, interactive et efficace des Breton.ne.s avec leur Région.

Par ailleurs, 2019 sera l'année de poursuite et de conclusion de la démarche innovante et citoyenne qu'est la Breizh COP. Sur la base des 38 objectifs approuvés par le Conseil régional en décembre 2018 et issus d'une large concertation, la Région poursuivra le travail de mobilisation et de collecte des engagements auprès de communautés d'acteurs d'une part, et de sensibilisation du grand public d'autre part.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 110 000			16 110 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 492 000			4 492 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 151 900	7 151 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 720 000				1 720 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
		5 920 000	25 795 000	950 000	7 151 900	39 816 900

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		800 000			800 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 325 000			4 325 000
P.0603	Développer le sport en région		3 000 000			3 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 100 000			4 100 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 000 000	4 000 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			7 000 000		7 000 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	264 000				264 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		264 000	12 225 000	7 000 000	4 000 000	23 489 000

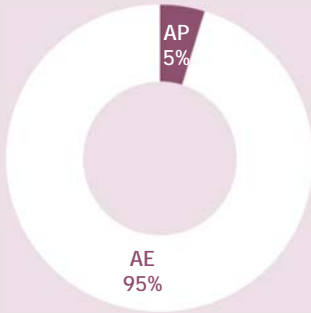
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		15 990 000			15 990 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 492 000			4 492 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 151 900	7 151 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 667 000				1 667 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
		5 667 000	25 675 000	950 000	7 151 900	39 443 900

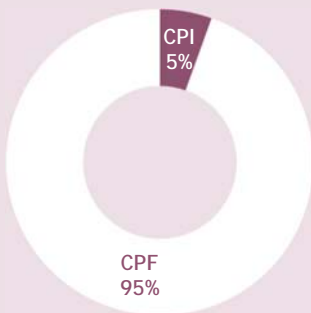
		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		930 000			930 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 375 000			4 375 000
P.0603	Développer le sport en région		3 730 000			3 730 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 570 000	4 570 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 240 000		8 240 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	380 000				380 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		380 000	13 335 000	8 240 000	4 570 000	26 525 000

Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

16 110 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

930 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

15 990 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif de développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel. Si la politique culturelle régionale soutient de manière volontariste la création, elle accompagne également les pratiques artistiques et culturelles ou des temps forts de rencontres entre artistes et habitants. A ce titre, toutes les esthétiques doivent pouvoir être prises en compte, et tous les artistes reconnus, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Les interventions du programme visent principalement trois grands enjeux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation du riche patrimoine immatériel régional.

\\ 2019 en actions

→ Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne

La cellule régionale métiers d'art – après une phase de préfiguration – sera mise en place formellement en 2019 au sein de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA). Le travail d'identification précis des professionnels présents en Bretagne et de leurs problématiques de développement est en cours de finalisation. A partir de ce diagnostic et d'un premier bilan des dispositifs de soutien lancés par le Conseil régional en 2017 (aides aux manifestations et aux déplacements), la cellule aura pour mission de proposer des actions de mise en réseau et d'accompagnement des professionnels des métiers d'art en Bretagne.

La priorité accordée au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la politique culturelle de la Région la singularise à l'échelle nationale, tout comme la délégation de compétence confiée par l'Etat à la collectivité depuis 2016 dans ce domaine. L'appel à projets « transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle » sera reconduit et des actions de formation et de mise en réseau des acteurs concernés par cet appel à projet seront à nouveau proposées par Bretagne Culture Diversité. La Région renouvellera également en 2019 ses conventions avec des acteurs structurants à l'échelle régionale à l'image des fédérations et confédérations rassemblant les acteurs des danses de Bretagne (War'l Leur, Kendalc'h) et de ses musiques (Sonerion). Le sujet des fêtes et manifestations populaires en Bretagne, dont la fédération Goueliou Breizh alerte sur la fragilité et notamment le renouvellement des bénévoles investis dans ces projets, fera l'objet d'un temps de travail spécifique avec les acteurs du secteur. Enfin, s'agissant plus spécifiquement du secteur professionnel des musiques traditionnelles de création et du monde, un groupe de travail réunissant les musiciens, les producteurs, les festivals, les lieux de création sera réuni pour notamment identifier les leviers permettant de mieux développer la diffusion et l'accompagnement de ces artistes.

→ Des chantiers sectoriels pour la danse, les arts visuels et les musiques actuelles

Plusieurs secteurs professionnels font l'objet de réflexions partagées entre leurs représentants et la Région, en partenariat avec l'Etat représenté par la DRAC Bretagne. Dans le domaine de la musique, la Région, le Centre National de la Variété et du Jazz, et la DRAC Bretagne proposeront un bilan partagé avec les acteurs du secteur de leur convention de partenariat 2017-2019. Les différents projets soutenus – de la transition numérique à la structuration des bureaux de production en passant par la coopération entre acteurs de la production musicale – participent à un mouvement de structuration de la filière des musiques actuelles à l'échelle régionale. Il s'agira en 2019 de consolider ce partenariat en réfléchissant notamment au soutien à la structuration des labels. Dans

l'attente des évolutions statutaires du CNV qui pourrait devenir dans le courant de l'année 2019 un Centre national de la musique, la Région renforce ainsi ses interventions et son expertise sur l'ensemble de la filière des musiques actuelles (de la musique enregistrée à la scène, des professionnels aux amateurs).

En matière de développement des arts visuels, l'année 2019 marquera un tournant important pour le FRAC Bretagne avec un changement de direction. La Région a souhaité que les candidat.es présentent un projet artistique et culturel renouvelé, exprimant une ambition artistique et liant la recherche artistique et les pratiques culturelles. Le.la nouveau.elle directeur.ice du FRAC Bretagne devra proposer un projet qui associe, aux côtés des artistes, les habitants du territoire dans leur capacité à créer, proposer, participer et qui prendra en compte leurs aspirations, leurs histoires, leurs idées, pour bâtir un projet exigeant et populaire. Plus largement, des temps de concertation à l'échelle régionale seront organisés avec la DRAC Bretagne et le réseau Art contemporain en Bretagne dans le but d'identifier des leviers d'actions permettant de mieux soutenir le travail des artistes plasticiens et de contribuer à assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire.

Enfin, dans le domaine de la danse contemporaine, la DRAC Bretagne et la Région ont convenu de piloter conjointement une étude sur le secteur chorégraphique. L'étude devra permettre d'approfondir le diagnostic et d'énoncer des préconisations permettant d'infléchir le paysage chorégraphique dans trois domaines : l'accompagnement artistique, la formation et les publics. La restitution aux acteurs de la danse se tiendra au printemps 2019. Par ailleurs, une nouvelle équipe arrive également à la direction du Centre chorégraphique National de Rennes et de Bretagne. Issus du hip hop, les 6 danseurs et chorégraphes qui succèdent à Boris Charmatz portent une vision de gouvernance innovante associée à de nouveaux modes solidaires de production, tout en revendiquant les valeurs de l'économie sociale et solidaire et des droits culturels.

→ Des transitions à accompagner

Au-delà des enjeux sectoriels, voire disciplinaires, plusieurs actions menées en 2019 ont vocation à accompagner les transitions à l'œuvre dans le secteur culturel, qu'il s'agisse de nouveaux modèles économiques, de la construction de relations innovantes au territoire et aux populations ou d'accompagnement à la transition écologique des pratiques professionnelles du secteur. Ainsi, l'Etablissement Spectacle vivant en Bretagne verra son cahier des charges repensé et renouvelé afin d'adapter le projet aux enjeux actuels de la diffusion artistique. Si depuis cinq ans, les nouvelles orientations de la structure ont rencontré un accueil favorable de la profession, il convient de poursuivre le développement d'outils innovants et adaptés à un secteur professionnel en mutation. Les théâtres et centres culturels pluridisciplinaires sont également fragilisés face à la contraction des saisons culturelles et à la difficulté de maintenir des moyens humains et financiers consacrés au soutien à la création et à la médiation culturelle. Dans ce contexte, la DRAC Bretagne et la Région réfléchissent au rapprochement de deux dispositifs de soutien proches : les scènes de territoire et la production mutualisée.

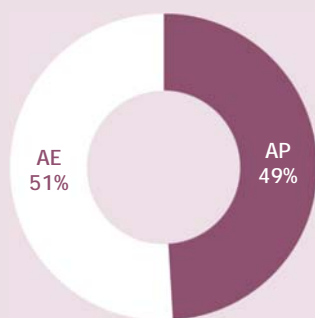
Une nouvelle convention de partenariat avec le collectif des festivals sera également proposée en 2019, elle permettra de consolider le travail exemplaire de cette association dans l'accompagnement des structures culturelles vers davantage de responsabilité sociale et environnementale. Plus largement, les dynamiques professionnelles collectives seront encouragées, notamment les réseaux professionnels thématiques, qu'il s'agisse par exemple du Réseau hip hop, du rapprochement des différents réseaux de musiques actuelles ou du mouvement H/F Bretagne pour l'égalité hommes/femmes dans les arts et la culture. Enfin, et particulièrement dans le contexte d'une fragilité de l'emploi culturel suite à l'arrêt des emplois aidés, la Région continuera de porter un regard attentif aux initiatives qui proposent des alternatives aux modèles traditionnels. A titre d'exemples : les modes de gouvernance innovants développés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, les fabriques culturelles / lieux de vie et de sociabilité au croisement de l'action citoyenne et du soutien à la création, les groupements d'employeurs à l'image des Gesticulateurs, ou encore le GIP (Groupement d'intérêt public) cafés cultures qui mutualise un fonds d'aide à l'emploi pour les artistes, etc.

Les actions du programme

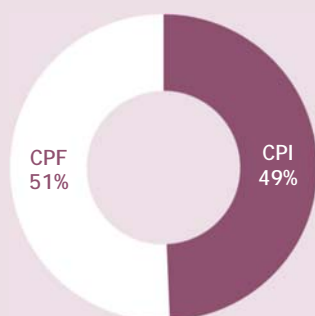
- Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle
 - ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
 - ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
 - ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
 - Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes
 - ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
 - ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
 - ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
 - ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
 - Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
 - ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
 - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur
-

Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 325 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 492 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 375 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 492 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme répond à deux objectifs principaux, favoriser la structuration d'une économie culturelle en mutation profonde et connectée à un territoire singulier et fécond, et encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, des radios associatives et du disque.

Cette politique définie en concertation avec les acteurs bretons est confortée par la délégation de compétences de l'État à la Région depuis 2016 dans les domaines du livre et du cinéma. Cette politique est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et à partir de 2018, avec la Sacem et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2019 en actions

→ Un plan régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Depuis juin 2016, un chantier a été engagé pour construire un plan d'action mieux adapté à un environnement économique, technologique et territorial mouvant. La Région et l'association Films en Bretagne ont ainsi mené une réflexion qui a abouti à de premières mesures concrètes mises en œuvre dès le printemps 2017. La Région a souhaité poursuivre cette réflexion en lien avec les acteurs de la filière et étudier les moyens à déployer pour conforter cette ambition partagée. A cet effet, une mission prospective a été commanditée. Son objectif visait à identifier les leviers permettant de favoriser le co-développement et la co-production de projets avec des partenaires européens, d'attirer davantage de projets et d'emplois, et d'étoffer les compétences du secteur afin de rendre la Bretagne plus attractive.

A cette fin, un plan triennal en faveur du cinéma et de l'audiovisuel sera présenté en session au printemps 2019. L'ensemble des dispositifs relevant du fonds d'aide à la création sera redéfini dans ce cadre.

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis 2015, la Région et le CNL se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies indépendantes. En 2018, un nouvel accord-cadre a été adopté. En 2019, cette nouvelle politique partenariale élargie et mieux territorialisée sera pleinement déployée. Afin de renforcer la présence d'auteur.e.s de plus en plus forte sur le territoire, le CNL et la Région se sont également engagés à la mise en œuvre d'une politique conjointe de soutien aux résidences d'auteurs portant une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre prolongée entre les habitants et les auteur.e.s. Par ailleurs, ce cadre a permis de définir une approche territoriale réaffirmée. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle de ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et prioriser les territoires les moins dotés notamment en accompagnant les commerces mixtes où le livre reste au cœur du projet.

→ Un soutien attentif aux manifestations cinématographiques et littéraires structurantes en phase de croissance

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Elles sont très différentes par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. Sous l'impulsion d'une politique régionale active, nombre d'entre elles se sont développées et structurées. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats. En 2019, la Région sera particulièrement attentive aux structures en phase de développement et à celles favorisant la participation des habitants à la construction des projets cinématographiques ou littéraires.

→ Un soutien redéfini et renforcé au secteur radiophonique

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la démocratie et de la vie sociale. Dès 2006, la Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés en proximité avec les habitants. Dans un paysage médiatique en forte mutation, les radios associatives de Bretagne font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux économiques, territoriaux et numériques. En 2018, soucieuse de répondre à leurs problématiques, la Région a souhaité convier les représentants du secteur à une réflexion collective sur la pertinence de son action via son dispositif de soutien aux radios associatives.

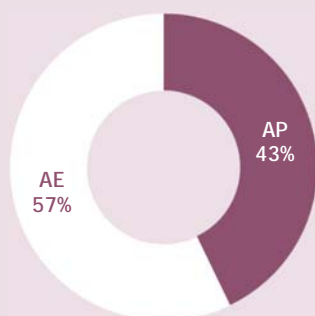
Ce travail de co-construction avait pour objectifs de redéfinir ensemble un projet radiophonique régional, d'encourager un contenu éditorial de qualité, de valoriser les radios qui développent des missions sociales de proximité et qui mettent en œuvre les droits culturels et de définir et renforcer le rôle des réseaux. Une concertation coordonnée par la *CORLAB* se poursuivra en 2019, afin d'envisager la production de contenus créatifs mutualisés entre les acteurs de la radio associative.

Les actions du programme

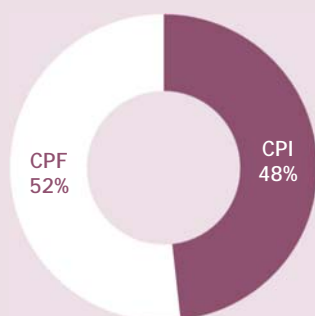
- Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire
 - ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
 - ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
 - ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
 - ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
 - Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants
 - ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
 - Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
 - ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
 - ✓ Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
-

Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 730 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

Le montant des crédits consacrés au développement de la politique sportive proposé au BP 2019 atteint 7 millions d'euros en 2019, en hausse de 1 M€ par rapport à 2018.

La Région à travers sa conférence du sport (commission sport de la CTAP) accompagnera la structuration de la nouvelle gouvernance du sport issue de la concertation organisée par l'Etat courant 2018.

L'organisation du sport au niveau national était fondée sur une relation exclusive entre l'Etat et les fédérations qui ne prenait pas suffisamment en compte les collectivités et les attentes des pratiquants. Après cette large concertation avec l'ensemble des partenaires, l'Etat a défini les objectifs d'une nouvelle politique sportive au niveau national et proposé une nouvelle organisation de sa gouvernance. Il s'agit de reconnaître au Sport son statut de bien commun qui vise l'épanouissement des personnes et des groupes qui constituent la société.

En Bretagne, comme dans les autres régions, coexisteront un "parlement du sport" qui validera les axes prioritaires d'un projet sportif régional et une "conférence des financeurs" devant permettre à chacun de ses participants de flécher ses crédits sur un ou plusieurs axes définis. La Région pourra s'appuyer sur ses expériences et pratiques de concertation et d'échange pour investir cette nouvelle organisation du sport. Celle-ci confortera le rôle majeur du Conseil régional de Bretagne dans le développement du sport pour tous, le financement des équipements sportifs structurants et l'appui à l'excellence sportive. Ces trois axes constituent les piliers de l'action de l'institution régionale en matière sportive en 2019.

L'action régionale vise également à accompagner fortement les jeunes bretons investis dans un double projet, à la fois sportif et scolaire. Enfin, le sport représente un vecteur puissant du vivre-ensemble, d'animation du territoire et d'attractivité touristique. Les aides que la Région attribue aux organisateurs de manifestations sportives, cherchent ainsi à soutenir le bénévolat et l'engagement citoyen, tout en faisant rayonner la Bretagne grâce au sport.

Début 2019, la Région conviera les membres de la Conférence Bretonne du Sport à échanger sur les différents projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 à Paris. Il est nécessaire de répondre aux calendriers imposés par le Comité d'organisation "Paris 2024" et en particulier celui relatif à l'accueil des délégations étrangères en phase de préparation. Le Campus devrait coordonner les différentes initiatives émanant des territoires et les valoriser dès les JOP de 2020 à Tokyo.

\\ 2019 en actions

→ Le soutien structurel et progressif aux clubs nationaux

Chaque année, la Région mobilise près de la moitié de son budget dédié au soutien à l'excellence sportive bretonne. Ainsi en 2018, 2.7 M€ ont été répartis sur les différents dispositifs relevant de cet objectif que ce soit en fonctionnement (1.9 M€) ou en investissement (0.8 M€).

Ce dispositif représente un puissant outil d'accompagnement des clubs évoluant au niveau national de leur discipline. La logique est de consolider ce soutien en fonction de la progression du club au sein des divisions nationales. Ainsi, dans un premier temps, les clubs qui débutent dans les divisions les plus basses du niveau national sont éligibles à l'aide aux déplacements. Puis lorsqu'un club participe au championnat supérieur, il est considéré comme en voie d'accession à l'élite et peut prétendre à des subventions supérieures à celles liées aux seuls frais de déplacement. Enfin, les clubs évoluant au niveau le plus élevé peuvent être labellisés « club phare » et bénéficier d'une aide conséquente pour le fonctionnement de leur centre d'entraînement et de formation. La Région a par ailleurs décliné cette logique partenariale par discipline, estimant que la structuration du haut niveau n'est pas homogène dans tous les sports. En 2018, cet

accompagnement s'est appliqué à une soixantaine de clubs répartis dans 9 disciplines masculines comme féminines (football, basket, volley, rugby, tennis de table, badminton, athlétisme, natation, gymnastique...). Ce soutien structurel et progressif s'est élevé à plus de 800 000 euros. En 2019, au gré des montées et des descentes de la saison sportive précédente, le nombre total de clubs qui seront soutenus n'évolue que très peu et le soutien financier global devrait être sensiblement similaire.

Au-delà de ces aides directes aux clubs nationaux, la Région cherche à créer un environnement favorable à leur progression dans l'élite à travers le financement de services associés à la performance comme les centres de médecine du sport par exemple. Par ailleurs, l'appui financier aux 19 pôles espoirs bretons inscrits dans les plans de performance des fédérations offrent aux clubs un vivier de jeunes recrues potentielles pouvant alimenter leur centre de formation. Plus de 100 K€ sont débloqués chaque année pour aider au fonctionnement de ces structures, véritables antichambre du haut niveau. L'implantation de ces structures d'accès au haut niveau présente également l'avantage de pouvoir sédentariser les meilleurs jeunes sportives et sportifs bretons jusqu'à la fin de leur parcours lycéen. Enfin, la Région investit dans les équipements sportifs offrant aux clubs des conditions d'entraînement et de compétitions à la hauteur de leur niveau. A titre d'illustration, en 2018, les 4 stades retenus pour la Coupe du Monde de football féminin U20 en Bretagne où évolue un club de niveau national (Saint-Malo, Dinan-Léhon, Concarneau et Vannes) ont bénéficié d'un engagement régional de 400 K€.

→ Le Campus Sport Bretagne : l'opérateur public des politiques sportives en Bretagne

Depuis 2011, le Campus Sport Bretagne s'est progressivement installé dans le paysage sportif breton comme l'opérateur public des politiques sportives. Groupement d'Intérêt Public composé de 20 membres, doté d'un budget de l'ordre de 2.4 M€ dont 750 K€ (31%) de la Région, l'activité du Campus se focalise sur 4 domaines : la formation, le haut niveau, la recherche et développement ainsi que l'accueil de stages sur son site historique de Dinard. Sur le premier axe, le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) qu'il pilote intègre 140 apprenti.e.s, auxquels il faut ajouter plus de 650 stagiaires des formations initiales et continues implantées sur l'ensemble du territoire breton. La forte croissance du nombre d'apprentis (+80% par rapport à la rentrée 2016) démontre d'ailleurs la pertinence de cette voie de formation dans les métiers de l'animation et du sport ainsi que la capacité du mouvement sportif à accompagner des jeunes. En matière de soutien au haut niveau, le Campus héberge à Dinard trois pôles espoirs (badminton, volley et sport adapté) et apporte son appui en terme de coordination et de fonctionnement de l'internat pour élèves sportifs voulu par la Région au lycée Vauban - site de Lanroze à Brest. De plus, il offre un accompagnement scientifique à la performance au plus près des besoins des territoires et des sportifs avec la montée en puissance d'une prestation de préparation mentale par exemple. Enfin, le site de Dinard accueille pas moins de 17 200 nuitées en 2017. Dans le domaine de la recherche-santé, la région Bretagne a été retenue dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la création de Liv Lab du Sport, Réinventer le sport pour les publics les plus éloignés de la pratique. Le campus sera chargé de mettre en œuvre cette expérimentation et qui a pour but de fournir dans les zones prioritaires de la politique de la ville et des territoires carencés, où l'offre en équipements sportifs de proximité est faible, des équipements à haute valeur technologique (sports connectés, Réalité Virtuelle) et à faible coût de construction.

L'enjeu est d'amener plus largement ces populations vers la pratique sportive, par le biais d'équipements sportifs digitalisés et connectés. Le digital doit permettre au sport de créer de nouveaux liens, de nouvelles formes de pratique, de faciliter les interactions, et de venir au sport traditionnel d'une nouvelle façon. Quatre territoires bretons se sont portés volontaires pour « imaginer » ces nouvelles pratiques en cohérence avec la politique de leur territoire, les métropoles de Rennes et de Brest, ainsi que les villes d'Auray et de Rostrenen.

La Région intervient à travers plusieurs programmes budgétaires : le programme Sport qui apporte la contribution directe la plus élevée (426 K€) puis la prise en charge des salaires des 7 personnels devenus récemment agents de la Région et, enfin, les programmes Formation. Par ailleurs, les biens immobiliers ont été définitivement transférés à la Région en 2018.

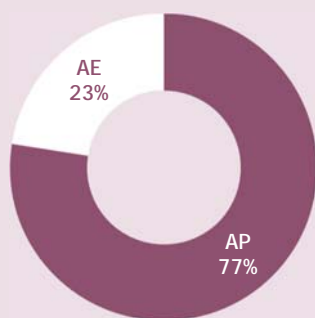
Cet outil intervenant au croisement de nombreuses politiques publiques consolide ses domaines d'intervention grâce à une gouvernance renouvelée dans laquelle chaque membre peut mettre ses compétences à disposition. C'est ainsi que la DRJSCS coordonne l'activité sur le haut niveau, domaine relevant jusqu'à présent de la responsabilité de l'Etat, quand le mouvement sportif régional, représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne, est à la manœuvre pour l'accueil de stages des fédérations sportives et des acteurs de l'éducation populaire. Cependant, les incertitudes sur la réforme de la formation et de l'apprentissage pourraient mettre en péril le fragile équilibre financier atteint récemment, la collecte de la taxe d'apprentissage étant indispensable pour parvenir à cette autonomie financière. Pris en exemple par d'autres régions, le Campus a d'ores et déjà réussi son premier pari d'assoir son activité. La Région sera à ses côtés pour participer au développement de son activité.

Les actions du programme

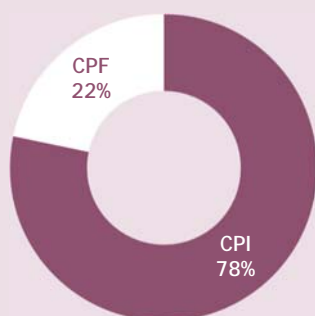
- Favoriser l'accès au sport pour tous
 - Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
 - Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
-

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 730 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Le patrimoine fait lien entre les hommes, il possède une valeur identitaire essentielle aux sociétés. Il balise le territoire, construit du sens. Au-delà de cette approche factuelle, le patrimoine s'inscrit pleinement dans les stratégies locales de développement comme un puissant moteur économique et social.

Conscient de l'importance de cette ressource, le Conseil régional développe une politique active de soutien des acteurs du territoire dans leurs projets patrimoniaux. Le guide « Valorisez votre patrimoine », diffusé en décembre 2018 aux collectivités et aux propriétaires de sites, témoigne de cette volonté d'inciter les porteurs de projet à mieux appréhender les possibilités qui s'offrent à eux et l'importance de la valorisation culturelle et touristique des biens patrimoniaux.

Forte de la compétence décentralisée de l'Inventaire du patrimoine, la Région se positionne comme un acteur de référence dans ce domaine, sa politique prenant en compte toutes les étapes de la chaîne patrimoniale, du repérage et de l'étude jusqu'à la valorisation.

\\ 2019 en actions

→ Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

L'Assemblée régionale a adopté en décembre 2018 une stratégie régionale d'Inventaire du patrimoine en Bretagne. Ressource au service des politiques territoriales, la compétence d'Inventaire est en effet un outil exceptionnel de connaissance des territoires, et nourrit des objectifs de développement et d'aménagement local. La conduite de l'Inventaire en Bretagne s'appuie sur des axes forts qui marquent son engagement en faveur d'une co-construction toujours plus active de la connaissance du patrimoine.

La Bretagne privilégie en effet les opérations conduites en partenariat, avec des formes multiples : appels à projets thématiques ; aide régionale pour les territoires labellisés ou en devenir, accompagnement de projets universitaires... En 2019, sera proposée une dernière édition de l'appel à projets « *Participer à la diffusion de fonds iconographiques sur le patrimoine de Bretagne* » et le lancement d'un nouvel appel à projets thématique autour du patrimoine maritime et portuaire.

En investissant des thématiques croisées avec d'autres stratégies régionales, l'expertise de l'Inventaire s'articule plus étroitement avec les autres compétences de la collectivité : revitalisations des centres bourgs, études sur le patrimoine des sports, des lycées...

Mobilisée pour favoriser une appropriation durable de la connaissance produite, la Région multiplie les supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics. Programmation de « coups de cœur » à l'occasion des Journées du patrimoine, conférences, « causeries », ateliers de découverte des ressources et outils de l'Inventaire... Les temps d'échanges directs avec les publics se multiplient sur l'ensemble du territoire, et drainent un public fidèle et passionné.

Les deux premiers ouvrages d'une ligne éditoriale portée par la Région ont vu le jour en 2018. Deux nouvelles publications seront éditées en 2019 : *Les grandes fermes du Haut Trégor* et *Le pan de bois dans le pays de Rennes*.

L'année 2019 sera également celle du lancement d'un nouveau portail numérique des patrimoines de Bretagne, permettant un accès facilité à l'extraordinaire fonds documentaire de l'Inventaire et invitant à des découvertes renouvelées du patrimoine breton.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

L'action patrimoniale constitue un puissant levier de développement pour les territoires. La Région soutient financièrement les projets relatifs au(x) patrimoine(s), lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation ancrée localement. Peuvent ainsi être soutenues, les démarches portées par un propriétaire public ou privé. Les différentes composantes de la palette patrimoniale peuvent être aidées : les immeubles, monuments et les navires qu'ils soient protégés au titre des Monuments Historiques ou non. De la même façon, parce qu'il appartient pleinement au patrimoine régional et qu'il a un réel intérêt à être valorisé auprès du public, le patrimoine mobilier public pourra faire l'objet d'un accompagnement à sa restauration.

A l'heure où les Communes doivent relever de véritables défis (mutations économiques, désertification commerciale, attractivité, gestion foncière et développement durable...), l'approche patrimoniale constitue un puissant levier d'action. C'est une ressource non délocalisable qui contribue au développement local (amélioration du cadre de vie, densification des formes urbaines vectrice d'une économie de la consommation foncière et des déplacements, tourisme). C'est pourquoi, la Région apporte son soutien financier aux travaux d'esthétique et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les 37 communes du patrimoine rural de Bretagne et les 25 « Petites Cités de Caractère » du territoire.

La Région accompagne également les 37 musées du territoire d'appellation « Musée de France » afin d'améliorer leur attractivité et leur rayonnement. L'enrichissement et la préservation de leurs collections ainsi que les initiatives d'investissement relatives à leur construction, extension ou modernisation peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional : comme la recréation du Musée d'Histoire Maritime de St Malo dont le chantier devrait démarrer en 2019.

La Bretagne est forte de l'engagement de la société civile (associations, fondations reconnue d'utilité publique, universités...) en faveur du patrimoine, c'est pourquoi la Région accompagne les initiatives qui concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine. Dans le même esprit, « Le prix de l'engagement association pour le patrimoine » récompense un projet par an porté par une association qui vise à restaurer un bâtiment d'intérêt patrimonial avéré, non protégé au titre des Monuments historiques, dans le but de lui donner une seconde vie.

A travers ses thématiques pluriannuelles patrimoniales (deux thèmes à l'honneur sur un cycle de trois ans), la Région revendique une capacité d'initiative qui vise à impulser des projets sur des problématiques à enjeu pour le territoire. L'année 2019 sera marquée par la relance, pour la dernière édition, des appels à projets « Mégalithes de Bretagne » et « Neptune » (Nouvelle Exploration Patrimoniale Triennale des Univers Nautiques Engloutis).

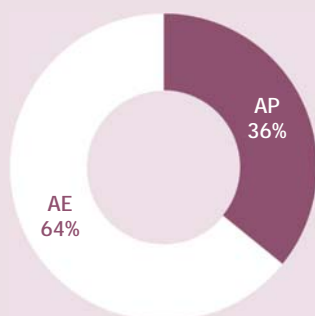
Enfin, la Région développe de nombreux partenariats avec des acteurs publics et privés. Certains donnent lieu à une réelle co-construction de projets patrimoniaux emblématiques pour le territoire. Un partenariat avec le Département des Recherches Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) du Ministère de la Culture a ainsi permis la naissance de deux actions d'envergure: le projet de recherche pluridisciplinaire autour de l'épave du navire « Marie la Cordelière » (nouvelle campagne de prospection en rade de Brest pour l'été prochain) et la tenue d'une réunion intergouvernementale –UNESCO– sur la protection du patrimoine subaquatique à Brest du 17 au 19 juin 2019. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la 7ème Conférence des Etats Parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, elle réunira 150 participants (diplomates, délégués permanents, hauts fonctionnaires, archéologues et experts en technologie de recherches sous-marines) et offrira à Brest et à la Bretagne un rayonnement international. Un partenariat avec l'association « Mon Tro Breizh », qui ambitionne la création d'un itinéraire culturel et touristique permanent sur le parcours traditionnel du « Tro Breizh », est l'opportunité de poser les bases d'un projet d'envergure régionale qui mettrait en synergie les acteurs publics, privés et associatifs aux fins de valoriser le patrimoine bâti remarquable par l'itinérance et de construire une offre touristique de qualité.

Les actions du programme

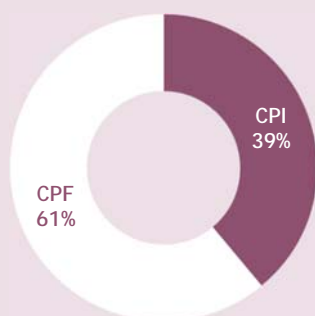
- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
 - ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Partager la connaissance produite
 - Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne
 - ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
 - Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne
 - ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
 - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
-

Programme 605

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

7 151 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 570 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 151 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de sa stratégie touristique régionale adoptée le 15 février 2018, la Région Bretagne a affirmé son ambition en faveur d'un modèle socio-économique touristique breton performant. La Région est désormais fortement engagée en matière d'appui au développement touristique auprès des territoires et de ses partenaires : à travers le soutien aux stratégies intégrées de développement touristique des 10 Destinations bretonnes, ainsi qu'à travers la coordination de thématiques prioritaires et le lancement de projets expérimentaux à l'échelle régionale.

Les projets structurants, issus des feuilles de route régionales ou des plans d'action des Destinations touristiques, seront pilotés selon des fondamentaux partagés entre les acteurs bretons : l'identité bretonne, le développement durable, la chaîne de valeurs client, le partenariat public-privé ; et selon le triptyque observation – développement – communication.

L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale. Elle visera notamment un partenariat breton entre collectivités en faveur d'une organisation, de méthodes et de moyens mutualisés, notamment en matière d'ingénierie de développement touristique. Le plan d'action s'inscrira également au cœur des orientations de la Breizh COP.

\\ 2019 en actions

→ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

En 2019, le CRT poursuivra le déploiement de la stratégie régionale autour de trois missions principales, l'observation, le développement, la communication et la promotion.

Enfin, le CRT mobilisera des ressources en 2019 pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques.

→ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

Répondant à des enjeux territoriaux majeurs sur le long terme, la stratégie régionale vise une sécurisation et une optimisation de l'efficacité de politiques structurantes sur les thématiques stratégiques (Destinations touristiques, sites d'exception, nautisme, itinérance, canaux, îles, mobilité touristique, marchés stratégiques). L'ambition régionale ainsi que la méthode de mise en œuvre pour chacune des thématiques se fera sur la base d'une feuille de route partagée, visant une coordination entre acteurs publics et privés aux différents échelons.

Les feuilles de route relatives aux « activités nautiques et à la plaisance » et à « l'accueil des paquebots de croisières », adoptées en 2018, poursuivront leur mise en œuvre. Le dispositif dédié aux « projets nautiques intégrés » sera expérimenté. Ce dispositif représente à la fois une méthode et un soutien financier pour mieux ancrer dans les territoires des projets nautiques (centres nautiques, ports de plaisance) ; il sera articulé avec d'autres outils de la politique régionale (contrats de partenariat, dispositif Karta, etc.).

La méthode et les critères de l'accompagnement régional en matière de Tourisme social et solidaire - secteur transversal à fort enjeu en Bretagne - seront redéfinis, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

→ Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques

Attendues pour le 1^{er} trimestre 2019, les stratégies intégrées de développement touristique des 10 Destinations touristiques, définissant 10 univers bretons, constituent

le socle de la stratégie régionale. Les positionnements et plans d'action qui singularisent ces Destinations viseront des ambitions fortes et un degré d'innovation important. Après 3 années d'élaboration de ces stratégies, 2019 sera consacrée à l'accompagnement de leur mise en œuvre. Cet appui privilégiera les opérations menées en partenariat public – privé et dans une recherche de construction de nouveaux modèles économiques. De nouveaux partenariats seront également mobilisés. Certains projets, relatifs à l'itinérance notamment, pourront être inscrits dans le cadre du dispositif national 2018-2021 « *France tourisme ingénierie* », signé entre la Région, l'Etat, Atout France et la Banque des territoires. Axe majeur de la stratégie régionale, les Destinations touristiques, territoires de projets, constitueront désormais, à travers leurs stratégies intégrées, la maille de référence inscrite au cœur du plan d'actions régional et socle du partenariat avec les territoires.

→ Accompagner les sites d'exception bretons au service du parcours du visiteur

Sur la base des 7 expérimentations conduites en 2018 (1 à 2 sites par département), le dispositif régional « sites d'exception », coordonné avec les 4 Départements bretons, sera poursuivi en 2019. Cette démarche repose sur une méthodologie visant prioritairement la montée en qualité de l'offre touristique, à tous les stades du parcours du visiteur et ce, sur chacun des sites.

→ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

Deuxième pilier de la politique touristique, avec les thématiques stratégiques coordonnées, la stratégie régionale vise l'incubation et l'accélération de projets territoriaux expérimentaux d'envergure. L'objectif sera de traiter de problématiques complexes, multi compétences et multi acteurs, et de répondre à des enjeux identifiés dans une temporalité déterminée (3 ans au maximum) en adossant à chaque projet un modèle économique pérenne. Au regard de l'étude de faisabilité attendue pour le 1^{er} trimestre 2019, le projet eBreizh Connexion, 1^{er} projet expérimental d'ores et déjà engagé et associant à ce jour plus de 200 structures bretonnes, pourra franchir une nouvelle étape vers son déploiement.

→ Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN

La Région, cheffe de file du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 - 2020), poursuivra la coordination de ses 17 partenaires ainsi que le pilotage des actions opérationnelles portées en propre par la collectivité (poursuite notamment de la réflexion autour de la création d'un dispositif de supports nautiques en libre-service, diagnostic des ports de plaisance et définition d'itinéraires de petits et grands cabotages valorisant le patrimoine naturel maritime et fluvial). Actée en 2018, et conséquence du retrait de l'un des partenaires (la Région andalouse), une modification majeure du projet sera proposée à l'Autorité de gestion du programme Interreg *Espace Atlantique*.

→ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

En 2019, après deux années transitoires et expérimentales en la matière, la Région maintiendra son accompagnement de l'ingénierie de développement touristique territoriale, la considérant comme vecteur prioritaire d'innovation. L'appui régional devra permettre de renforcer l'écosystème breton et privilégiera les missions dédiées à la coordination et à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques.

→ Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif

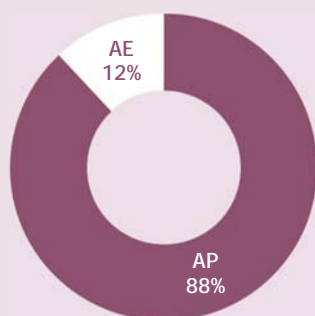
Engagés en 2018, 2 chantiers de réflexion seront consolidés : la ré-identification du réseau et le redéploiement de l'ingénierie de développement touristique, notamment à l'échelle régionale ; et l'accompagnement de ce réseau par des actions favorisant l'interconnaissance et la montée en compétence.

Les actions du programme

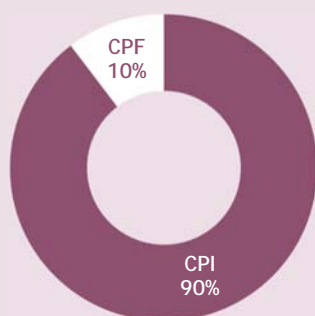
- Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne
 - ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton
 - Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique
 - ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
 - ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
 - ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale
 - ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN
 - Structurer collectivement la filière touristique bretonne
 - ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

7 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

950 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 240 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

950 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés lors de la session de juin 2018. Ils expriment :

- une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département du Finistère sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest dont la Région est totalement propriétaire depuis le 1er janvier 2017, et de celles engagées par le département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

En 2019, il permettra en outre de définir et de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de communication sur la valorisation touristique et patrimoniale des voies navigables, notamment par la publication d'ouvrages sur les actions de la Région en matière d'équipements et de services à destination des usagers et en matière de gestion durable du domaine fluvial. Il permettra également de soutenir les initiatives de création d'un évènement majeur sur le thème de la navigation, des bateaux fluviaux et plus généralement du patrimoine fluvial et des loisirs « fluvestres ».

\\ 2019 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : Pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...).

Le budget 2019 permettra de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Il permettra en outre de poursuivre les travaux nécessaires à la remise en navigation progressive de la section du canal de Nantes à Brest comprise entre Pontivy et le barrage de Guerlédan.

→ Développer les usages nautiques

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le Blavet en 2019 pour compléter la remise en état du chemin après sa destruction quasi-totale lors de la crue de 2014.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2019 sera mobilisé prioritairement pour le financement d'une tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour le financement de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

Il permettra d'engager des travaux de dévasage, ponctuels sur le canal de Nantes à Brest, mais plus significatifs sur le canal d'Ille et Rance où l'autorisation environnementale décennale est attendue pour fin 2019.

Le programme concerne les travaux de requalification de maisons éclusières et notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Il finance enfin les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

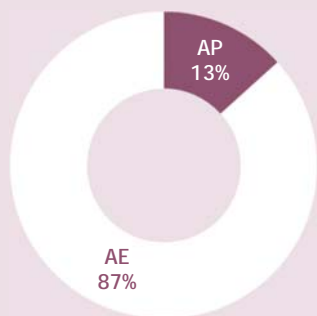
- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

→ Conserver et aménager le patrimoine

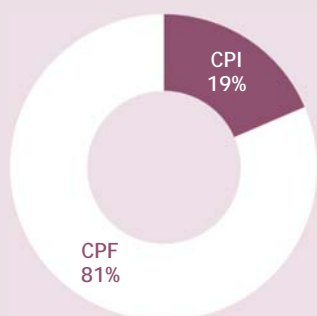
- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
 - ✓ Conserver et aménager l'infrastructure
-

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

264 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 720 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

380 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 667 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région est aussi de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

\\ 2019 en actions

→ Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

La réorganisation des missions de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles en 2018 permet à la Région de disposer d'un outil efficace à un moment clé de l'avenir de l'Union Européenne (UE). En effet, il est vital pour la Région Bretagne de disposer au plus près des instances communautaires d'un outil de détection et de réaction lui permettant de défendre efficacement ses positions. L'année 2019 sera marquée tout particulièrement par la poursuite des travaux de lobbying auprès du Parlement et de la Commission pour changer les projets de règlements des futurs fonds européens (FEADER, FEAMP, etc.) et pour permettre de bénéficier d'un réel soutien européen face aux probables conséquences du Brexit.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

2019 sera une année importante concernant le soutien de la Région à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) du fait de l'accueil du Bureau politique de cette organisation à Brest en mars 2019. Cette rencontre permettra la prise de position de ce réseau influent auprès des instances communautaires concernant le futur budget de l'UE post 2020 et les projets de règlements concernant les futures politiques et fonds européens.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

L'année 2019 sera une année déterminante pour les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) du fait de l'impact du Brexit. En effet, si la Bretagne a su particulièrement bien profiter de ces programmes depuis 2014 (la Région est l'une des toutes premières bénéficiaires en termes de projets soutenus et de montants obtenus), un « no-deal » entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne aboutirait à l'arrêt brutal et immédiat des programmes menés en commun avec les acteurs d'outre-Manche. L'enjeu de 2019 sera donc, soit d'accompagner les acteurs face à cette situation délicate, soit de les inciter à continuer à développer et mettre en œuvre des projets jusqu'à la fin de la période de programmation (31 décembre 2020).

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

La Région diffusera en 2019 le nouvel outil numérique à destination des jeunes, le serious game « Legends of Europe » destiné à populariser l'Union Européenne à travers un outil ludique et facile d'accès. Elle maintiendra aussi l'organisation d'événements

fédérateurs annuels comme la seconde édition de « Bouge avec l'Europe » en avril ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai.

→ Renforcer la coopération avec les régions des pays développés et émergents

Depuis la signature en 2017 de son partenariat avec la province d'Australie Méridionale, la Bretagne a vu se multiplier les actions concrètes de coopération notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme et du patrimoine ainsi que de la culture. 2019 sera une nouvelle occasion d'approfondir ces liens au bénéfice des Bretons à travers deux évènements : la participation d'artistes bretons au festival international d'Adelaïde en janvier 2019 ; une mission à caractère économique en février 2019.

De même, suite à la venue du gouverneur de la province chinoise du Shandong en novembre 2018, une mission regroupant acteurs institutionnels, économiques, chercheurs ou encore tour-opérateurs sera effectuée en fin d'année 2019 afin d'aider les Bretons à saisir à plein ces opportunités.

→ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

Suite au choix de priorisation des actions effectué en 2017, la Région confirme sa volonté d'aider les pays du Sud à développer des projets concrets de développement dans le respect d'une bonne gouvernance.

C'est ainsi que, face aux difficultés rencontrées sur le terrain, à Haïti (problème de gouvernance lié à un Etat déficient) ou au Burkina Faso (lutte contre la corruption...), la Région continue à adapter son dispositif d'action afin de concilier efficacité de l'action et respect du bon usage des crédits publics. A cette fin, 2019 permettra le soutien à l'émergence de partenariats privés pour la gestion du volet logistique du projet de filière maraichère dans la région du Centre du Burkina Faso. Concernant Haïti, l'effort sera tout particulièrement porté sur le développement agricole et sur l'assainissement.

→ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

Le nouveau Réseau Bretagne Solidaire réunissant les associations travaillant dans la solidarité internationale et des collectivités locales et des partenaires publics et privés dans le domaine de l'économie et de la santé devra monter en puissance au cours de l'année 2019. L'objectif est de stabiliser sa mise en place en le dotant des moyens humains et financiers nécessaires.

Les actions du programme

- Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux
 - ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
 - ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
 - ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
 - Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde
 - ✓ Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
 - ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
 - ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
 - ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
 - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
 - ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
 - ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
 - ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
 - Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes
-

Programme 608

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de Citoyenneté.

\\ 2019 en actions

→ Refonte de bretagne.bzh et stratégie digitale

La démarche engagée en 2018 se poursuit en vue de doter la Région d'une nouvelle offre digitale autour de son portail bretagne.bzh. Le nouveau portail, avec lequel fusionneront plusieurs sites périphériques aujourd'hui autonomes, sera complètement refondu et imaginé autour des usager-ères-s et des citoyen-ne-s dans une logique de service. Il sera le point d'accès à tous les nouveaux services issus de la transformation numérique de la collectivité, notamment la dématérialisation des aides. Au-delà des aides, il proposera des services en ligne dans tous les domaines d'activité de la Région. Les contenus éditoriaux seront eux aussi complètement réécrits pour répondre aux attentes des usagers et citoyen-ne-s, en complémentarité avec les réseaux sociaux et portés par des formats plus divers (plus de vidéos, de datavisualisation...). Ils s'appuieront également sur les données ouvertes de data.bretagne.bzh, mis en ligne à l'occasion de l'examen de ce budget primitif et sur nos outils de cartographies (Kartenn, GeoBretagne).

→ Breizh COP, un monde à vivre

Au cours de sa session plénière de décembre 2018, le Conseil régional a adopté les 38 objectifs de la Breizh COP, issus de la concertation menée à différents niveaux depuis le lancement de la démarche, le 9 mars 2017 lors du Carrefour des transitions à Saint-Malo.

Pour atteindre ces objectifs, les trajectoires reposeront sur des règles générales permises par la loi NOTRe instituant les SRADDET ; sur des engagements volontaristes pris par les différents acteurs et sur l'accompagnement des politiques, notamment dans le cadre contractuel.

Ces trois leviers d'action sont complémentaires et ne pourront être actionnés que par la mobilisation de toutes et tous.

Pour cela, la Région, pilote de la démarche Breizh COP, mobilisera les acteurs par communautés (collectivités territoriales, acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs de l'éducation et de la formation), tout au long du premier semestre de l'année 2019. Elle sensibilisera également le grand public.

Deux phases s'engagent :

- Un temps de mobilisation jusqu'en mai 2019 par le lancement des démarches de recueil d'engagements par communautés d'acteurs et le travail des instances de concertation et des conférences régionales. La Région mettra en œuvre sur son site breizhcop.bzh des solutions de recueil de ces engagements.

- Un temps de collecte en mai et juin 2019. Au cours de la Fête de la Bretagne, un travail de sensibilisation sera mené dans des événements identifiés, dans les différents territoires, auprès du grand public qui sera également invité à s'engager. Début juin et pendant une semaine, la Région organisera un temps de clôture composé de plusieurs rassemblements dédiés à chaque communauté d'acteurs et d'une manifestation finale pouvant prendre la forme d'une « grande assemblée de Bretagne ». Cette assemblée,

ouverte à tous les élus locaux, formalisera le SRADDET, ses ambitions et consolidera les engagements des collectivités.

→ **Promouvoir le rayonnement de la Bretagne.**

La campagne *Passez à l'Ouest*, conduite par la Région, en lien avec ses partenaires à l'occasion de la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire a été un succès en Ile-de-France, qui était sa cible, mais aussi en Bretagne par une très grande viralité naturelle sur les réseaux sociaux. Cette campagne a donné de la visibilité à la Bretagne et a permis à plusieurs territoires infrarégionaux d'engager à leur tour des opérations d'attractivité articulées avec la campagne.

Les territoires appellent la Région à poursuivre son travail sur l'image de la Bretagne, autour d'outils et d'opérations qui leur permettent à leur tour de mobiliser un argumentaire régional pour faire face à leurs propres enjeux d'attractivité. Tous s'accordent à reconnaître que seule la Région dispose de la capacité et de la légitimité à mener ces actions « chapeau » de rayonnement du territoire. A leurs côtés, les acteurs économiques de certaines filières en tension, adressent la même demande à la Région.

Pour y répondre, la Région proposera deux actions complémentaires l'une de l'autre :

- Une campagne de rayonnement qui prendra le relais de *Passez à l'Ouest* mais plus ciblée en termes de prospects, de messages et donc d'outils pour viser notamment deux des quatre principales cibles de notre démarche d'attractivité : les investisseurs et les talents à recruter. Cette campagne pourra s'accompagner de la fourniture à nos partenaires (filiales ou territoires...) d'outils de type « kit de rayonnement » de la Bretagne.
- Un accompagnement des territoires infrarégionaux dans leur prise en charge des problématiques de rayonnement et d'attractivité. Il s'agira d'accompagner les territoires qui le souhaiteront pour qu'ils se dotent d'outils, notamment digitaux, visant à promouvoir et convertir l'attractivité locale. La Région pourra aussi proposer un portail régional permettant d'orienter le visiteur, les talents, les investisseurs, les étudiants... qui chercheraient à s'établir en Bretagne vers une information plus locale.

Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
 - ✓ Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
 - ✓ Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
 - ✓ Optimiser les relations presse et les relations publiques
 - Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
 - ✓ Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
 - ✓ Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
 - ✓ Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
 - ✓ Promouvoir le rayonnement de la Bretagne
 - Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
 - ✓ Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
 - ✓ Promouvoir la citoyenneté
 - ✓ Ouverture des données publiques
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 :Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	-	4 200 000
	P.0601-12 :Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	-	2 664 000
	P.0601-13 :Encourager les projets contribuant à la participaiton des habitants à la vie culturelle	-	230 000
	P.0601-21 :Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	-	280 000
	P.0601-22 :Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	-	660 000
	P.0601-23 :Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	800 000	4 595 000
	P.0601-24 :Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	-	771 000
	P.0601-31 :Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel	-	2 500 000
	P.0601-32 :Soutenir les pratiques artistiques en amateur	-	210 000
Total P.0601		800 000	16 110 000
P.0602	P.0602-11 :Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 070 000	1 045 000
	P.0602-12 :Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire	-	330 000
	P.0602-13 :Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée	-	370 000
	P.0602-14 :Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes	-	682 000
	P.0602-21 :Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	205 000	1 735 000
	P.0602-31 :Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	50 000	290 000
	P.0602-32 :Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel	-	40 000
Total P.0602		4 325 000	4 492 000
P.0603	P.0603-11 :Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	1 140 000	-
	P.0603-12 :Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	-	1 063 000
	P.0603-21 :Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 360 000	-
	P.0603-22 :Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	-	1 919 000
	P.0603-31 :Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	500 000	-
	P.0603-32 :Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs	-	804 250
	P.0603-33 :Promotion du sport breton Hors Bretagne	-	213 750
Total P.0603		3 000 000	4 000 000
P.0604	P.0604-11 :Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires	-	80 000
	P.0604-12 :Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	-	55 000
	P.0604-13 :Diffuser la connaissance produite	-	55 000
	P.0604-21 :Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 670 000	40 000
	P.0604-22 :Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	-
	P.0604-23 :Soutenir les Musées de France en Bretagne	800 000	100 000
	P.0604-24 :Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	-	558 000
	P.0604-31 :Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	25 000
	P.0604-32 :Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	340 000	200 000
P.0604-33 :Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	30 000	80 000	
Total P.0604		4 100 000	1 193 000

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 :Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	-	4 029 900
	P.0605-21 :Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 000 000	100 000
	P.0605-22 :Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	750 000
	P.0605-23 :Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-24 :Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN	-	272 000
	P.0605-31 :Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	-	700 000
	P.0605-32 :Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	-	700 000
	P.0605-33 :Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif	-	500 000
Total P.0605		4 000 000	7 151 900
P.0606	P.0606-11 :Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	1 720 000	-
	P.0606-12 :Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 150 000	-
	P.0606-21 :Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	900 000	-
	P.0606-22 :Conserver et aménager l'infrastructure	2 030 000	-
	P.0606-31 :Achat de matériel	400 000	-
	P.0606-32 :Autres prestations support	800 000	950 000
Total P.0606		7 000 000	950 000
P.0607	P.0607-11 :Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles	-	500 000
	P.0607-12 :Renforcer à l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	-	100 000
	P.0607-13 :Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne	-	59 000
	P.0607-14 :Autres actions européennes et internationales	-	120 000
	P.0607-15 :Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	-	98 250
	P.0607-21 :Renforcer la coopération avec les régions Européennes	-	70 000
	P.0607-22 :Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	-	220 250
	P.0607-23 :Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	-	232 500
	P.0607-24 :Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde	-	45 000
	P.0607-31 :Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	264 000	125 000
	P.0607-32 :Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	-	50 000
	P.0607-33 :Renforcer l'efficacité des actions par une meilleur coordination	-	100 000
Total P.0607		264 000	1 720 000
P.0608	P.0608-11 :Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens	-	751 000
	P.0608-12 :Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales	-	581 000
	P.0608-13 :Optimiser les relations presse et les relations publiques	-	93 500
	P.0608-21 :Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	-	700 000
	P.0608-22 :Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	-	846 346
	P.0608-23 :Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés	-	200 154
	P.0608-24 :Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	-	510 000
	P.0608-31 :Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires	-	55 000
	P.0608-32 :Promouvoir la citoyenneté	-	450 000
	P.0608-33 :Promouvoir l'ouverture des données publiques	-	13 000
Total P.0608		-	4 200 000

